

Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le 11 décembre 2017 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil municipal, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - Nicole Viel Noonan
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse suppléante.
Est également présent Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 1527-12-2017**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Nicole Viel Noonan
et résolu

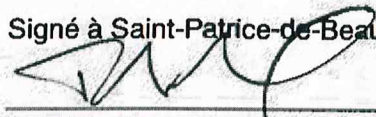
De proclamer Saint-Patrice-de-Beaurivage municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTESTATION

Je soussigné, Frédéric DESJARDINS, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie que ce qui précède est une copie conforme d'un extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017.

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce 18 décembre 2017.


Frédéric Desjardins, secrétaire-trésorier